

DIRECTION

**Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes**

Direction Commande Publique et des achats

Affaire suivie par Mme Sophie
STRUGALA
Rédacteur principal
LG/SSt

Décision n° 2025- 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250128-DEC2025-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2025

NOMENCLATURE : 01 - 01

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT
N°1 POUR L'ETUDE DE FAISABILITE POUR
L'IMPLANTATION D'UN OFFICE SCOLAIRE EN CENTRE
VILLE – SI 24025**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens – Liévin.

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à
l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n°
2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux
délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et
de simplification de l'action publique,

Vu le code de la commande publique, et en particulier l'article
R 2194-2,

Vu la décision n° 2024-178 du 17 JUIN 2024, relative à
l'attribution du contrat portant sur la réalisation d'une étude de
faisabilité pour l'implantation d'un office scolaire en centre-ville
à la société ETYO REAL ESTATE,

Considérant que la mission confiée au titulaire consistait à
l'étude de faisabilité sur 3 sites pour l'implantation d'un office
scolaire permettant l'accueil de 3 écoles sur 2 services mais
aussi, le cas échéant, la possibilité de prospecter de manière
plus large en cas de besoin,

Considérant qu'en raison de la difficulté de réaliser une
restauration à 2 services en vertu de l'analyse réalisée sur les
contraintes des écoles, il est devenu nécessaire, afin de
répondre au mieux au besoin des futurs usagers, d'ajuster
l'analyse sur l'hypothèse d'un seul service,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant 1 relatif à l'étude de faisabilité pour l'implantation
d'un office scolaire en centre-ville avec le titulaire ETYO REAL ESTATE, dont l'adresse postale est
au 15, place des Bleuets – 59 000 LILLE.

ARTICLE 2 : Cet avenant vient impacter le montant du contrat de la manière suivante :

- Montant initial : 34 800 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : 3 200€ HT
- Montant total : 38 000 € HT (soit 9.20% de hausse)

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, ce qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 28/01/2025
Pour le Maire,

L'adjoint au Maire,

Pierre MAZURE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Mazure".